



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 8 janvier 2021

Lutte contre l'habitat illégal : nouvelle opération à Dzoumogné

En application d'une décision de justice, Jean-François COLOMBET, préfet de Mayotte, Délégué du Gouvernement a octroyé ce matin le concours de la force publique pour procéder à la démolition d'une case en tôle installée illégalement sur le terrain d'un propriétaire privé à Dzoumogné.

Au cours de cette opération, 25 étrangers en situations irrégulière ont été interpellés et placés au Centre de Rétention Administrative.
Le propriétaire peut donc dès aujourd'hui disposer de sa parcelle libérée.

D'autres actions de démolitions de construction bâties illégalement seront menées prochainement.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle

Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32

Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr

Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr

Facebook : @Prefet976

Twitter : @Prefet976